



D.2021.06.02.4.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

4 – PROJETS TERRITORIALISES**4.4 – Parking silo Mixte Basso Cambo : Raccordement de l'ouvrage aux réseaux - Autorisation d'engagement de dépenses.**

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération n° 2017.03.29.4.7 du 29 mars 2017, le comité Syndical approuvait le programme du silo mixte P+R Basso Cambo.
- Par délibération n° 2017.10.4.2.2 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation du Parking silo mixte de Basso Cambo.

La présente délibération concerne l'autorisation de passer les commandes aux concessionnaires de réseaux publics et privés relatives aux raccordements des différents réseaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du Parking Relais en Silo Mixte de Basso Cambo.

Les commandes concernées sont celles qu'il est nécessaire, pour le bon avancement du projet, d'anticiper la passation préalablement à l'établissement des conventions spécifiques entre Tisséo Ingénierie et chaque entité concernée (concessionnaire ou gestionnaire de réseau). Elles ont pour objet de faire réaliser et rémunérer de façon anticipée, lorsque le concessionnaire en fait la demande préalable, les interventions relatives au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordement des ouvrages.

La demande préalable du concessionnaire prendra la forme d'un devis soumis pour avis à la maîtrise d'œuvre de l'opération et validé dans un second temps par Tisséo Ingénierie.

En complément, des conventions spécifiques seront soumises à l'approbation des élus du Comité Syndical de Tisséo Collectivités avec chaque entité concessionnaire ou gestionnaire concerné.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale relative au raccordement de l'ouvrage pour le projet de Parking Relais en Silo Mixte de Basso Cambo est de 180 000 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser l'engagement des dépenses préalables relatives au raccordement aux réseaux des ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération de Parking Relais en Silo Mixte de Basso Cambo dans la limite de 180 000 € HT.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

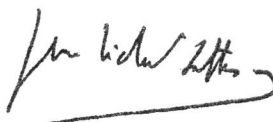
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à engager les dépenses inhérentes aux raccordements aux réseaux du projet de Parking Relais en Silo Mixte de Basso Cambo, dans la limite de 180 000 € HT.

ARTICLE 2 : ACCEPTE la conclusion de conventions ultérieures avec les concessionnaires soumise à l'approbation du comité syndical et dont cet engagement de dépense préalable viendra en déduction

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-4-4D-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021